Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 18/2010

TITRE :	**Élaboration d'une stratégie urbaine des Premières Nations**
OBJET :	Stratégie urbaine
PROPOSEUR(E) :	Isadore Day, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Greg Peters, Chef, nation Delaware, Moravian of the Thames, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Chefs représentent les citoyens des Premières Nations quel que soit le lieu d'habitation de ces derniers.

B. Un grand nombre de citoyens des Premières Nations habitent dans des villes et loin de leur communauté d'origine. Ils sont souvent confrontés à des difficultés à cause du manque d'accès aux programmes, aux services et à la représentation politique appropriés.

C. Les Chefs en assemblée considèrent la protection des droits et intérêts des citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain comme un domaine important de l'engagement de l'APN. Cette position transparaît dans les résolutions nos 4-1998, 8-1999 et 41-2002, qui confirment la nécessité de représenter tous les citoyens des Premières Nations, quel que soit leur lieu de résidence.

D. La Cour suprême du Canada a reconnu, par l'intermédiaire de la décision Corbiere (1999), que les citoyens des Premières Nations sont des citoyens de leurs nations respectives indépendamment du fait qu'ils résident à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve.

E. La transférabilité des droits ancestraux et issus de traités est une question qui mérite d'être examinée dans le cadre de la réédification des nations et de la revendication de la compétence inhérente.

F. L'élaboration d'une stratégie urbaine constitue une priorité du nouveau Plan stratégique de l'APN.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appuient l'élaboration d'une stratégie urbaine des Premières Nations dirigée au niveau local, coordonnée au niveau régional et facilitée au niveau national, qui sera présentée aux Chefs en assemblée à l'AGA de 2011.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

Head Office/Siège Social
Territory of Akwesasne, RR#3, Cornwall Island, Ontario K6H 5R7 Telephone: (613) 932-0410 Fax: (613) 932-0415
Territoire de Akwesasne, RR#3, Ile de Cornwall (Ontario) K6H 5R7 Téléphone: (613) 932-0410 Télécopieur: (613) 932-0415

2. Demandent à l'APN de faciliter la mise sur pied d'un comité consultatif sur la Stratégie urbaine des Premières Nations comprenant des Chefs et des techniciens.

3. Enjoignent l'APN d'entreprendre les activités suivantes dans le cadre de la Stratégie urbaine en fonction de la disponibilité de fonds :
   a. élaborer une stratégie des communications;
   b. créer une base de données des pratiques exemplaires et des modèles de gouvernance;
   c. constituer une présence sur le Web en vue de faciliter la communication de renseignements;
   d. élaborer une stratégie de défense d'intérêts destinée à inciter le gouvernement fédéral à examiner les questions concernant les citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain;
   e. faciliter l'instauration d'un dialogue multilatéral incluant tous les ordres de gouvernement, c'est-à-dire les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et les gouvernements des Premières Nations;
   f. organiser un forum de politique sur les questions et priorités relatives aux citoyens des Premières Nations habitant dans un milieu urbain;
   g. planifier un ensemble de forums des citoyens des Premières Nations vivant dans un milieu urbain;
   h. étudier des moyens d'inclure une optique urbaine dans le processus décisionnel de l'APN;
   i. poursuivre et renforcer la collaboration avec l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA);
   j. établir un réseau de spécialistes;
   k. entreprendre une recherche sur la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain;
   l. proposer d'autres mesures susceptibles d'améliorer la Stratégie urbaine de l'APN.

4. Enjoignent l'APN d'obtenir des fonds pour entreprendre les activités énumérées ci-dessus au cours de l'exercice actuel ou des suivants.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL